

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE
DUNKERQUE

COMMUNE DE WORMHOUT

N°AR2023-266

A R R E T E

Le Maire de la Commune de WORMHOUT,
Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1 et suivants,
Vu la demande de Mr OUTTERS Xavier 1, rue de l'Eglise à BOESEGHEM 59189 afin d'effectuer les travaux de broyage de branches au 1233 route de Wylder à Wormhout,

ARRETE :

ARTICLE 1 : Le stationnement sera interdit et la circulation sera restreinte au droit des travaux 1233, route de Wylder, et ce, **le lundi 8 janvier 2024 de 7h à 17h.**

ARTICLE 2 : Une signalisation réglementaire temporaire sera mise en place par Mr OUTTERS afin de prévenir les usagers de la route de Wylder et notamment la pose de feux tricolores pour une circulation en sens unique alternée.

ARTICLE 3 : La Gendarmerie est chargée d'assurer l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera publié puis transmis à :

Mr OUTTERS Xavier

Monsieur le Commandant de Gendarmerie de WORMHOUT,

Madame la Responsable Arrondissement de Dunkerque,

Monsieur le Lieutenant-Colonel, commandant le groupement de Gendarmerie de LILLE,

Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique du Nord,

Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du Nord,

Monsieur le Directeur des Transports Départementaux,

Monsieur le Chef du Service Régional des Transports de la D.R.E,

MM. les Présidents des Syndicats de Transports,

MM. les co-Directeurs du C.R.I.C.R de VILLENEUVE D'ASCQ.

Au réseau Arc-en-Ciel et Delgrange Voyages.

Fait à WORMHOUT, le 13/12/2023

Le Maire,

David CALCOEN



Acte rendu exécutoire par
Publication et notification le 13/12/2023
Le Maire,
David CALCOEN



Pour le Maire,
l' Adjoint délégué
Florence DEHAUWDT

Pour le Maire,

l' Adjoint délégué

Florence DEHAUWDT